

JUGEMENT

PRONONCE LE 14 DECEMBRE 1888

PAR

SON HONNEUR LE

JUGE CIMON

DANS LA CAUSE

MICHAUD & AL

vs.

LEVASSEUR

CONSTRUCTION D'UNE EGLISE MALGRE LES
DEFENSES DE S. G. L'ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

L'AUTORITE ECCLESIASTIQUE DEVANT LA
LOI ET LES TRIBUNAUX CIVILS.

FRASERVILLE
TYPOGRAPHIE DE F. VINCENT
Editeur-pro. du "Courrier de Fraserville"

1889